

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

Le - 8 OCT. 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 140925-26-ECO-

PARC D'ACTIVITES DU GABARN : ENGAGEMENT DE L'OPERATION

M. LACRAMPE rappelle que lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2014, le projet d'extension du parc d'activités du Gabarn a été évoqué. La délibération prévoyait l'engagement des travaux pour un montant de 1 485 000 € HT.

Pour conduire ces travaux importants et particuliers, il a été envisagé de faire appel aux compétences d'un maître d'œuvre spécialisé. Une consultation a été engagée à l'issue de laquelle l'équipe IMS/LABADIOLLE a été retenue pour un montant de 51 700 € HT.

Cependant, une demande pressante d'une entreprise nous amène à engager une première phase de travaux dès cet automne. Cela concerne l'aménagement d'un terrain de 11 000 m², la réalisation d'une voie d'accès, la création d'un bassin de rétention et l'installation du transformateur électrique, pour un montant total estimé à 700 000 € HT.

L'aménagement du parc d'activités se poursuivra courant 2015.

Le maître d'œuvre a pu établir le dossier de consultation des entreprises durant l'été. La dévolution des travaux, sous la forme d'un lot unique, sera réalisée dans le cadre de la procédure adaptée du code des marchés publics.

D'autre part, les travaux nécessitent une mission SPS qui va être confiée à un contrôleur après consultation.

Le rapporteur entendu,

Où cet exposé,

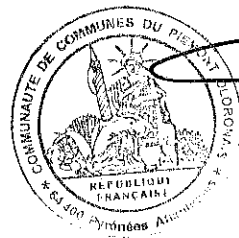
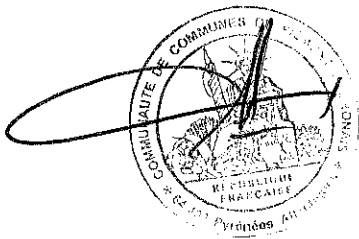
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager une première tranche de travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et signer le marché correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat SPS ainsi que, le cas échéant, les contrats relatifs aux gestionnaires de réseaux.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus au Budget annexe 2014 du parc d'activités du Gabarn

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 8 OCT. 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE